

Qu'est-ce que la criminalité forcée?

Forme de traite des êtres humains dans laquelle des personnes, souvent des enfants ou des personnes vulnérables, sont contraintes, trompées ou forcées à commettre des crimes pour le profit financier de trafiquants ou des exploiteurs. Cela peut inclure des activités telles que le vol à l'étalage, le vol à la tire, le trafic ou la culture illégale de drogue.

Criminalité forcée et cadres juridiques

Bien que le Protocole de Palerme et la loi américaine sur la protection des victimes de la traite (TVPA) ne mentionnent pas explicitement la criminalité forcée comme une forme de traite, ils sont souvent interprétés comme la courant dans des catégories plus larges telles que le travail ou les services forcés. En revanche, la directive européenne 2011/36/UE relative à la lutte contre la traite des êtres humains inclut explicitement « l'exploitation d'activités criminelles » dans sa définition de la traite des êtres humains, reconnaissant ainsi plus clairement cette forme d'exploitation.

Méthodes de coercition dans la criminalité forcée

- Menaces et violence** : les auteurs peuvent menacer la victime ou sa famille de violences physiques. Des violences physiques ou la séquestration peuvent être utilisées pour forcer la victime à se plier à leur volonté.
- Servitude pour dettes ou contrôle financier** : les victimes peuvent se voir dire qu'elles ont une dette qui ne peut être remboursée que par des activités illégales. Les salaires ou les produits de première nécessité peuvent être retenus afin de maintenir la dépendance.
- Manipulation psychologique** : les trafiquants utilisent la peur, l'intimidation ou la manipulation émotionnelle pour contrôler leurs victimes. L'isolement des réseaux de soutien et le « gaslighting » (manipulation mentale) font que les victimes se sentent piégées et impuissantes.
- Exploitation juridique ou sociale** : les trafiquants recourent à des menaces d'arrestation, d'expulsion ou d'autres conséquences juridiques pour exploiter les vulnérabilités des victimes. Ils utilisent également des pressions sociales, telles que des menaces pesant sur les relations ou la réputation, pour forcer les victimes à se soumettre.

Formes courantes de criminalité forcée

Crimes liés à la drogue

Les personnes sont contraintes de vendre, transporter ou produire des drogues, souvent par des gangs ou des réseaux criminels.

Vol et petite délinquance

Les personnes sont contraintes de voler de l'argent, des biens ou des objets de valeur, par le biais de vols à la tire, de vols à l'étalage ou de la vente de biens volés, sous la contrainte ou la menace.

Fraude et escroquerie

Les victimes peuvent être contraintes de participer à des escroqueries financières, à des fraudes à la carte de crédit ou à des usurpations d'identité. Il peut également s'agir d'escroqueries en ligne.

Passage clandestin / Recrutement

Migrants sont parfois contraints de recruter ou de faire passer d'autres personnes, souvent après avoir été eux-mêmes exploités, et parfois comme condition pour quitter leur propre situation exploitante.

Violence or Intimidation

En rares cas, les personnes exploitées sont forcées d'assassiner d'autres personnes ou de commettre des actes d'intimidation sous la menace ou même de prendre des rôles tels que ceux de bombes suicides ou de soldats par des groupes militaires.

Criminalité forcée parmi les victimes de la traite à des fins sexuelles

Les personnes sont contraintes de participer à de multiples activités génératrices de revenus qui sont criminalisées, telles que la vente de drogues, les vols, les « arnaques » (vols commis dans le cadre du travail sexuel) ou le recrutement d'autres victimes.

Autres actes criminels

Fraude aux prestations sociales, infractions violentes ou recrutement d'autres victimes. Les trafiquants peuvent également contraindre les victimes à ouvrir des comptes bancaires, à contracter des emprunts ou à commettre des fraudes en leur nom, ce qui entraîne souvent une ruine financière et un endettement à vie.

Amplitude du phénomène

800%

Entre 2016 et 2022, les cas détectés de traite à des fins de criminalité forcée ont augmenté de 800 %, passant de 1 % à 8 % de l'ensemble des cas de traite d'êtres humains dans le monde. (UNODC, 2024).

Exemples

Opérations d'escroquerie en ligne

Les victimes sont recrutées par le biais d'offres d'emploi ou par des connaissances pour des postes prétendument professionnels (par ex, dans les domaines de l'informatique, des ressources humaines ou de l'hôtellerie). Une fois arrivées, souvent dans des pays comme le Cambodge ou le Myanmar, elles sont soumises à des menaces, à des violences et à la confiscation de leurs documents, et sont contraintes de travailler dans des centres d'escroquerie, où elles commettent des fraudes ou des extorsions en ligne.

Trafic de drogue

Les groupes criminels exploitent à la fois les ressortissants nationaux et les migrants, les mineurs non accompagnés ou d'autres populations vulnérables, en tant que guetteurs, passeurs et mules de drogue, ainsi que pour la culture du cannabis ou pour commettre des actes violents.

Qui est à risque ?

La criminalité forcée peut toucher n'importe qui, mais elle semble avoir un impact disproportionné sur les hommes, en particulier les garçons.

En 2022 (UNODC, 2024) : **68 % des victimes identifiées étaient des garçons et 24 % des hommes adultes.**

Où cela se produit-il ?

La criminalité forcée a une empreinte mondiale: bien que les cas ne soient officiellement signalés que dans 25 pays, elle est reconnue comme un phénomène mondial.

Tendances à surveiller

La **cibercriminalité** est la forme de traite à des fins de criminalité forcée qui connaît la croissance la plus rapide. Des réseaux transnationaux sophistiqués mènent désormais des opérations d'escroquerie à grande échelle, exploitant des milliers de personnes à des fins lucratives.



Pour en savoir plus:
www.antitraffickingresponse.org

